

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018 A MALLERET- BOUSSAC**

Date de la Convocation	13/09/18
En exercice	58
Présents	42
Absents	16
Pouvoirs	2
Excusés	12
Non Excusés	4

L'An Deux Mille dix-huit, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Malleret-Boussac, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Présents :

- MMS : ALANORE J.B, AUJOURD'HUI M., BEUZE D., BRIAULT T., CHASSAGNE G., COLLINET F., CONSTANTIN J., DECARD J., DELCUZE M., DUTHEIL B., FOULON F, GIBARD P., GRIMAUD H., HENRY G., JOUANNETON M., JULLIARD C., LESAGE M., LIS G., MALLERET D., MERAUD S., MORLON P., PAPINEAU B., RIVA F., SAINTEMARTINE J.C. SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., VICTOR C.
- MMES : AUFRERE M., BUNLON M-C., CHARDIN M-H., CREUZON C., FERRION M., GLOMEAUD N., GRAVERON C., HENRY E., MARTIN J., PIERRON M-T., ROBY C., ROMAINE R. VIALLE M-T.

Excusés :

- MMS : ASPERTI P., BANVILLE J., CHIRADE G., COUTURIER L., DANCHAUD Y. (pouvoir à PIERRON M-T), DERBOULE R., DURAND D., JANNOT S. (pouvoir à RIVA F.) ; ROBY J-P. TURPINAT V.
- MMES : ANNEQUIN A., BRIAT O.

Absents (es) (non excusés (es)) :

- MMRS : PICHON R., PRUCHON J.
- MMES : LEMOINE M-T. BRIDOUX A.

Secrétaire de séance :

Madame GRAVERON Catherine

Mot d'accueil de la Commune de Malleret-Boussac

Informations

- 21/06/18 : La CDCI s'est réunie pour donner son avis sur l'intégration des Communes de Genouillac et Tercillat à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Les membres de cette commission ont donné un avis défavorable.

- 25/06/18 : Rencontre avec Madame la Préfète aux Pierres Jaumâtres.
- 28/06/18 : Réception du chantier de la MSP d'Evaux-Les-Bains. Mise en service depuis le 03 septembre 2018. L'inauguration aura lieu le 11 octobre 2018.
- 24/07/18 : Rencontre avec les professionnels de Santé. Il ne reste plus qu'un médecin à la Maison Médicale de Gouzon.
- 25/07/18 : Rendez-vous avec Monsieur LAFORCADE (Directeur de l'ARS – Secteur Limousin)
- 27-28/08/18 : Rédaction des statuts avec Monsieur Christiany et présentation des simulations financières pour les écoles
- 04/10/18 : Installation du Syndicat Mixte Est Creuse

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 06 juin 2018.

- Approuvé à l'unanimité

1- Statuts de la Communauté de Communes

La loi NOTRe impose la rédaction des nouveaux statuts dans un délai de deux ans à compter de la fusion.

Les statuts comprennent trois grandes parties qui sont présentées ci-dessous :

a) Les compétences obligatoires

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités

commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territorial et schéma de secteur et zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

b) Les compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Politique du logement et du cadre de vie : Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Création et gestion de maisons de services au public (MSAP) et définition des obligations de service au public y afférentes, en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Assainissement collectif et non collectif.

c) Les compétences facultatives

- Politique d'animation sportive et culturelle d'intérêt communautaire.
- Création, aménagement, gestion et entretien de l'ensemble des équipements publics affectés aux accueils en matière de petite enfance ainsi qu'en matière de Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).
- Création, gestion et animation d'un Réseau Intercommunal de Lecture Publique.
- Aménagements touristiques : Etude, gestion, aménagement et entretien des sites suivants :
 - Site de Grands-Champs à Gouzon
 - Site des Pierres-Jaumâtres et de ses abords ;
 - Site de la Tour de Toulx-Sainte-Croix ;

- Etang du Montet à Boussac ;
- Etang de la Reyberie à Budelière.
- Aménagement numérique du territoire : Etude et développement des communications à haut et très haut débit sur le territoire communautaire en cohérence avec les réseaux d'initiative publique par référence à l'article L. 1425-1 du CGCT.
- Création, aménagement, gestion et entretien d'un Tiers-lieu à Boussac.
- Transports à la demande.

La Communauté de Communes Creuse Confluence n'effectuera plus les repas à domicile à compter du 1^{er} janvier 2019.

A compter de la date de notification du projet de statuts aux Communes, elles disposeront de trois mois pour délibérer. A défaut d'avis, la décision est réputée favorable. Les Conseils Municipaux n'auront pas à donner leur avis sur l'intérêt communautaire.

Délib n°2018/193 - Approbation des statuts de la Communauté de Communes Creuse Confluence suite à la loi NOTRe

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Creuse Confluence est dans l'obligation avant la fin de l'année 2018 de délibérer sur une nouvelle rédaction. Actuellement, l'EPCI fonctionne avec les statuts des trois ex établissements.

Il propose donc aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur les nouveaux statuts.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet de statuts de la Communauté de Communes.

2- Ressources Humaines : Président Mr Simonnet

La commission s'est réunie le 10 juillet et le 07 septembre pour travailler principalement sur l'organisation du temps de travail et notamment la gestion annualisée pour le personnel, la suppression de RTT.

Il a été également proposé un poste de communication pour l'agent en arrêt longue maladie qui pourra reprendre dans les semaines à venir.

Délib n°2018/202 - Prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel formation (CPF)

Le CPF remplace le DIF (Droit Individuel à la Formation). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli.

Les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité de confier à la Commission Ressources Humaines l'examen individuel des demandes de formation.

Délib n°2018/203 - Mise en place du télétravail

Le télétravail est organisé au domicile de l'agent. Il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires.

Monsieur le Président précise les modalités du télétravail (éligibilité, règles, prise en charge financière...). Un agent ne pourra travailler à son domicile qu'au maximum 3 jours par semaine. La Communauté de Communes peut demander l'arrêt du télétravail à tout moment.

La mise en place du télétravail est approuvée à l'unanimité.

Délib n°2018/204 - Modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité

La journée de solidarité est une journée de travail non rémunérée et effectuée par les agents titulaires et non titulaires pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Monsieur le Président propose d'instituer la journée de solidarité.

L'institution et les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité sont acceptées à l'unanimité.

Délib n°2018/205 - Délibération complémentaire à la 2017/159 - Instauration du temps partiel à 90%

Monsieur le Président propose de compléter la délibération n°2017/159 en précisant que le temps partiel peut être fixé également à 90 % de la durée hebdomadaire des agents.

L'instauration du temps partiel à 90 % est approuvée à l'unanimité.

Délib n°2018/206 - Modalités de prise en charge des frais de déplacement

Les agents peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins des services. Monsieur le Président propose de fixer les modalités de remboursements, et montants des indemnités dans la limite des plafonds fixés par arrêtés interministériels.

Le Conseil Communautaire approuve les modalités de remboursements et les montants des indemnités présentés.

Délib n°2018/207 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Monsieur le Président propose d'instituer les indemnités horaires pour les travaux supplémentaires selon les conditions suivantes :

- ces heures seront en priorité récupérées,
- à défaut de récupération, ces heures seront payées.

Les indemnités horaires selon les modalités citées ci-dessus sont instituées par le Conseil Communautaire.

Délib n°2018/208 - Création de quatre postes d'adjoint d'animation et suppression de quatre postes d'agents social micro-crèche de Gouzou

Afin d'harmoniser l'organisation et les modalités de fonctionnement des deux micro-crèches de Boussac et de Gouzou, Monsieur le Président propose que les quatre postes d'agent social de Gouzou soient supprimés au profit de la création de 4 postes d'adjoints d'animation.

La création et la suppression des postes citées ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

Délib n°2018/209 - Création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1er janvier 2019

Dans le cadre d'une potentielle harmonisation de la compétence écoles, il propose la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1er janvier 2019. L'agent effectuera des réparations sur l'ensemble des écoles et pourra également intervenir sur d'autres sites.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1er janvier 2019.

Délib n°2018/210 - Avancements de grade

Monsieur le Président fait savoir que certains agents de la Communauté de Communes ont la possibilité de bénéficier d'avancement de grade et propose de supprimer les postes actuels et de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique principal 2^e classe, à temps plein, à compter du 1er octobre 2018.
- deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps plein, à compter du 1er octobre 2018.
- un poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe, à temps plein, à compter du 1er octobre 2018.
- un poste d'ATSEM Principale 1^{ère} classe à 30h00, à compter du 1er octobre 2018.

Les avancements de grade sont acceptés à l'unanimité.

3- Ecoles : Présidente Mme Creuzon

Les étapes de travail :

- 30/05/18 : Les élus ont demandé à Mr Christiany d'effectuer plusieurs scénarii avec une approche mutualiste
- Fin août/Septembre : Recueil des données des Communes et vérification
 - Types de dépenses retenues
 - Dépenses de fonctionnement : 2016 et 2017
 - Evaux-Les-Bains : subvention annuelle de l'Ecole privée
 - Dépenses d'investissement : uniquement la dette bancaire
- 12/09/18 : Principe validé
 - 678 000 €
 - Ne pas tenir compte de l'ex EPCI Carrefour Quatre Provinces
 - Coût réels ou coût population (montant le plus avantageux)
 - Principe d'écêtement
 - 85% AC et 15% Fonds Propres
 - Reste encore le cas des six communes qui ne payaient pas

Le Conseil Communautaire délibèrera à la prochaine séance pour une prise de compétence au 1^{er} septembre 2019.

Information complémentaire :

- Clugnat et Jalesches : Convention sur la participation financière pour les enfants scolarisés sur la Commune de Clugnat

4- Développement économique/numérique : Président Mr Turpinat

Monsieur Simonnet demande à Madame Jouanny de présenter les données sur le développement économique et numérique, à la place de Monsieur Turpinat absent à ce Conseil.

Développement numérique

Dorsal :

- Montées en débit terminées
- 1^{ère} plaque FTTH (fibrage à domicile) : 5 Communes (Verneiges, Auge, Lépaud, Lussat et Tardes) avec une livraison pour le 07 août 2019.
- 2^{ème} plaque FTTH : 6 Communes (St Marien, Boussac-Bourg, St Pierre Le Bost, Pierrefitte, St Loup et St Julien le Chatel) avec une livraison pour le 31 décembre 2019.
- 3^{ème} plaque FTTH : 4 Communes (Betête, Malleret-Boussac, Boussac et Gouzon) avec une livraison pour le 31 décembre 2020.

Pour financer le Jalon 1 du FTTH, la Communauté de Communes doit conclure avec le Syndicat Mixte Dorsal une convention portant attribution d'un fonds de concours d'un montant de 594 901 €.

Délib n°2018/194 – Convention portant attribution d'un fonds de concours destiné au financement des opérations de déploiement d'un réseau fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence – Jalon 1 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN).

Monsieur le Président fait savoir que pour financer le jalon 1 FTTH, la Communauté de Communes doit conclure avec le Syndicat Mixte Dorsal une convention portant sur l'attribution d'un fonds de concours pour un montant de 594 901 €.

Il demande aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur la signature de cette convention.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette convention pour le financement du Jalon 1.

Délib n°2018/195 – Réalisation d'un contrat de prêt secteur public local d'un montant de 595 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la

contribution de la Communauté de Communes Creuse Confluence au Syndicat Mixte Dorsal dans le cadre du déploiement du FTTH (Jalon 1)

Afin de financer le déploiement du FTTH sur le territoire, une convention avec le Syndicat Mixte Dorsal sera conclue. Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de réaliser un emprunt d'un montant de 595 000 € auprès de la Caisse des Dépôts.

- Préfinancement : 30 mois
- Durée : 40 ans
- Taux : Livret A

La réalisation d'un emprunt d'un montant de 595 000 € auprès de la Caisse des Dépôts est approuvée à l'unanimité.

Développement économique

➤ **Gouzon Troc**

Le projet comporte 4 espaces de 400 m² et 1 espace de 680 m² pour un montant prévisionnel des travaux de 1 382 000 € HT. Il faut déduire 200 000 € si la toiture n'est pas changée.

Pour un nouveau bâtiment, le montant prévisionnel du projet s'élève à 2 500 000 € HT.

➤ **GMP Industries**

L'entreprise GMP Industries a sollicité la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un bâtiment pour la réalisation d'un stage de soudure.

Délib n°2018/198 – Convention de mise à disposition d'un local situé 11 Rue du Canon de Bois à Jarnages

Monsieur le Président rappelle que le bâtiment « Atelier Traiteur » sur la Commune de Jarnages est disponible et a déjà accueilli un stage de soudure en 2017. Il propose aux membres de l'Assemblée de conclure avec l'Entreprise une convention de mise à disposition d'un bâtiment et ce pour un montant de 250 € HT.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le projet de convention de mise à disposition du bâtiment « atelier traiteur » sur la Commune de Jarnages.

➤ **Ombrières de parking**

Une réunion a été organisée avec la société ORION (spécialisée dans les toitures solaires, les panneaux aux sols et les ombrières de parkings). La Communauté de Communes dispose de plusieurs terrains (maison médicale Gouzon, Siège de la CC à Boussac-Bourg, MSP à Evaux les Bains et Chambon sur Voueize, parking de la piscine) soit environ 200 places.

Il est demandé aux Communes membres de proposer également des terrains potentiels pour l'installation d'ombrières de parking.

➤ **Logements intergénérationnels**

Le projet d'origine sur la Commune de Jarnages doit être modifié suite au changement du bâtiment. L'architecte doit transmettre un nouveau chiffrage en octobre. Un avenant avec la Région doit être signé pour prolonger la durée du dossier.

➤ **Etablissement Public Foncier**

L'Etablissement Public Foncier (EPF) met en place une convention cadre avec les EPCI pour engager entre autre une démarche de revitalisation des centres bourgs.

Délib n°2018/211 – Convention cadre entre l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes

Cette convention cadre permettra par la suite de signer des conventions opérationnelles avec les Communes.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver le projet de convention cadre entre l'EPF et la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet de convention cadre avec l'EPF.

5- Santé : Président Mr Alanore

Monsieur Simonnet fait savoir que Madame la Présidente du Conseil Départementale, Monsieur le Député et les Présidents des EPCI ont co-signé un courrier pour dénoncer le zonage prononcé par l'ARS.

Il a été proposé de créer une enveloppe (un pot commun) avec les autres territoires pour verser une aide aux médecins.

➤ **Rencontre avec la Mutualité Française**

Piste de réflexions :

- Salariat des Médecins Généralistes (Projet de Boussac)
- Complément et aide aux Médecins Généralistes actuels
- Médecins libéraux à la retraite travaillant en salariat
- Télémédecine

➤ **Inauguration des MSP avec Monsieur Laforcade (Directeur de l'ARS)**

L'inauguration des MSP d'Evaux/Chambon aura lieu le 11 octobre 2018.

Programme de la journée :

- Visite des deux sites
- Buffet
- Temps d'échanges avec les professionnels de santé du territoire et Monsieur Laforcade.

Tous les professionnels de santé du territoire de Creuse Confluence sont conviés à ce temps d'échanges.

➤ **Maison Médicale Gouzon**

Une ergothérapeute a sollicité la Communauté de Communes pour la location d'un cabinet à la Maison Médicale située sur la Commune de Gouzon.

Délib n°2018/197 – Bail précaire entre Madame TOULOUSE et la Communauté de Communes – Maison Médicale GOUZON

Un cabinet est disponible à la Maison Médicale située sur la Commune de Gouzon. Le Président propose de conclure un bail d'un an pour un montant mensuel total de 191,20 € (loyer et provision sur charges).

Le Conseil Communautaire approuve le projet de bail précaire entre Madame Toulouse, ergothérapeute et la Communauté de Communes.

6- MSAP Boussac :

Délib n°2018/200 – Convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de personnel pour la mise en œuvre de la compétence « Création et Gestion de Maisons de Services au Public »

La Commune de Boussac met à disposition de la Communauté de Communes Creuse Confluence une partie des locaux, du matériel et du personnel affectée à la compétence « Création et Gestion de Maisons de Services au Public ».

La CC Creuse Confluence remboursera les dépenses liées à l'activité de la MSAP : frais de personnel, frais de fonctionnement.

Il met au vote le projet de convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de personnel pour la mise en œuvre de cette compétence et ce pour une durée de 3 ans.

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité.

Délib n°2018/199 – Fixation du montant de l'Attribution de Compensation pour la Commune de Boussac à compter du 1er janvier 2018

Monsieur le Président rappelle que les Communes membres avaient trois mois pour délibérer sur le rapport de CLECT pour la compétence « Création et Gestion de Maisons de Services au Public (MSAP) »

Après intégration du transfert de charges lié à cette compétence, le montant de l'Attribution de Compensation proposé pour la Commune de Boussac est de 547 858,67 € et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'Attribution de Compensation de la Commune de Boussac sera de 547 858,67 € approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

➤ Information

Monsieur Foulon fait savoir à l'Assemblée que les MSAP rencontrent des problèmes avec la CAF (modalités de prises de rendez-vous).

7- Petite Enfance/Enfance-Jeunesse : Président Mr Alanore

➤ Rencontre avec la Présidente de l'Association Les Bambis

Le 17 septembre a eu lieu une rencontre entre la CC Creuse Confluence et la nouvelle Présidente de l'Association « Les Bambis ». Celle-ci demande la pérennisation du contrat de la comptable. En effet la Communauté de Communes avait pris en charge une partie de son salaire par le biais d'une subvention.

Monsieur Simonnet fait savoir qu'un point a été fait sur l'ALSH (mercredis et compétence périscolaire intercommunale). Il a précisé que la Communauté de Communes continuera d'intervenir pour les mercredis dans le cadre du plan « mercredi » mis en place par l'Etat.

L'Association souhaite également acheter un logiciel de comptabilité et demande à l'EPCI de participer dans cet achat. Il est rappelé que l'Association doit avant tout demander à la CAF. Cette structure verse des aides pour ces outils.

L'Association a sollicité la Communauté de Communes pour une subvention exceptionnelle (régularisation des salaires pour certains employés).

Une nouvelle rencontre aura lieu en décembre 2018.

➤ Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Une réunion est prévue entre la Communauté de Communes et les Communes de Gouzou et Jarnages pour faire un point sur l'harmonisation de la compétence ALSH.

8- Assainissement/SPANC : Président Mr Lesage

Délib n°2018/238 – Gestion de la nouvelle compétence « eaux pluviales urbaines »

La Communauté de Communes Creuse Confluence peut exercer ou non la compétence « eaux pluviales urbaines ». Monsieur Lesage propose de ne pas l'exercer et de la restituer aux communes et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité la restitution de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délib n°2018/249 – Extension du périmètre d'adhésion à Evolis 23 à l'ensemble du territoire de Creuse Confluence pour la gestion de l'ANC en intégrant le lissage tarifaire dès le 1^{er} janvier 2019 et désignation des délégués communautaires auprès du syndicat.

Monsieur le Président de la Commission rappelle que le SPANC a été transféré à l'échelon intercommunal au 1^{er} janvier 2018 pour l'ensemble du périmètre Creuse Confluence. Il précise qu'il serait envisageable de déléguer cette compétence à un syndicat compétent en la matière.

Il propose de déléguer le SPANC au syndicat « Evolis 23 » au 1^{er} janvier 2019 et demande aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur les représentants audit syndicat.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GRIMAUD Hervé	BRIAULT Thierry
DELCUZE Martial	THOMAZON Gérard
LESAGE Michel	BEUZE Daniel
ROBY Jean-Pierre	CHARDIN Marie-Hélène
SIMONNET Nicolas	DANCHAUD Yves
SAINTEMARTINE Jean-Claude	GLOMEAUD Nadine

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le transfert de la compétence SPANC au syndicat Evolis 23 et ce à compter du 1^{er} janvier 2019. Il accepte également que les titulaires et suppléants cités ci-dessus représentent la Communauté de Communes à ce syndicat.

Délib n°2018/214 – Mise en place d'une facturation au prix coutant pour les demandes de branchements individuels au réseau d'eaux pluviales

Il rappelle que la gestion des eaux pluviales ne sera plus exercée par la Communauté de Communes mais par les Communes à compter du 1^{er} janvier 2019. Il propose que jusqu'au 31 décembre 2018, la facturation pour les demandes de branchements individuels au réseau d'eaux pluviales soit facturés au prix coûtant.

La facturation au prix coûtant pour les demandes de branchements individuels aux réseaux d'eaux pluviales jusqu'à la fin de l'année 2018 est approuvée à l'unanimité.

Délib n°2018/239 – Demande de subvention (DETR 2018) pour des travaux d'assainissement liés aux travaux d'aménagement de voirie à Boussac (rue Gustave Gibard...) et autres travaux d'investissement du service.

Après avoir constaté une intrusion d'eaux parasites dans la rue « Gustave Gibard », des travaux doivent être effectués sur ce tronçon pour améliorer le réseau. Cette opération d'un montant de 24 716,25 € HT est éligible à la DETR (9 886,50 €).

Il propose à l'Assemblée de demander auprès de la Préfecture une subvention DETR d'un montant de 9 886,50 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délib n°2018/201 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la « rue de la République » du Bourg de Boussac

Il fait savoir que des travaux de voirie ont lieu sur « rue de la République » dans le bourg de Boussac. Il précise que des travaux sur le réseau d'assainissement doit être effectué. Il propose que la Commune soit désigné maître d'ouvrage. La Communauté de Communes remboursera

à la Commune de Boussac les dépenses relatives aux réseaux d'assainissement par le biais d'une convention. Il demande de délibérer sur ce projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la « Rue de la République » dans le bourg de Boussac.

Le projet de convention est approuvé avec 43 pour et une abstention.

Délib n°2018/242 – Répartition des honoraires de la maîtrise d'œuvre du projet de l'aménagement de la « grande rue du Puy ».

Monsieur le Président explique que la Commune de Chambon-sur-Voueize souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la « grande rue du Puy » qui incluent une réfection de voirie, le réaménagement des trottoirs et accotements, une réhabilitation du réseau d'assainissement et l'enfouissement de réseaux aériens.

L'EPCI étant compétent en matière d'assainissement, il demande que le Conseil Communautaire décide de rembourser la Commune de Chambon-sur-Voueize des frais d'honoraires liés aux travaux d'assainissement.

Ce remboursement auprès de la Commune de Chambon-sur-Voueize pour des frais liés à la compétence assainissement est accepté avec 43 pour et une abstention.

Délib n°2018/240 – Mise en place d'un fonds de concours pour les travaux de déplacement de la conduite d'eau potable dû aux travaux de la STEP de Ladapeyre avec le SIAEP du Bassin de Gouzon.

La Communauté de Communes a procédé à des travaux de réhabilitation de la STEP de Ladapeyre au début de l'année 2018 et une conduite d'eau potable devait être déplacée. Afin de bénéficier d'aides (Agence de l'Eau et Conseil Départemental), la Communauté de Communes a inclus ces travaux dans le marché. C'est pourquoi, le Conseil Communautaire doit délibérer sur la demande d'un fonds de concours d'un montant de 3 516,08 € pour obtenir un remboursement de ces travaux par le SIAEP du Bassin de Gouzon.

Le Conseil Communautaire accepte la mise en place de ce fonds de concours et dit que le montant de celui-ci sera de 3 516,08 €.

Délib n°2018/243 – Application du fonds de concours pour les travaux d'Eaux Pluviales du Faubourg St Martial de Chambon-sur-Voueize.

La CC Creuse Confluence a effectué des travaux d'eaux pluviales sur la Commune de Chambon-sur-Voueize.

Il propose de demander un fonds de concours à la Commune pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales d'un montant de 1 416,32 €.

La Communauté de Communes demandera à la Commune de Chambon-sur-Voueize un fonds de concours d'un montant de 1 416,32 € pour les travaux d'eaux pluviales.

Délib n°2018/241 – Approbation de « tarifs fuite »

Il convient d'appliquer dans le cadre de la redevance d'assainissement, un tarif fuite aux usagers qui ont eu une fuite d'eau sur canalisation après compteur.

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité les tarifs fuites.

Délib n°2018/244 – Avenant n°1 au marché public de l'étude diagnostic et schéma directeur d'Evaux les Bains

L'avenant n°1 au marché public de l'étude diagnostic et schéma directeur d'Evaux-les-Bains inclus une plus-value d'un montant de 227,20 € HT.

Le projet d'avenant n°1 est accepté à l'unanimité.

Délib n°2018/235 – Notification de l'avenant n°1 du lot 2 du marché de réhabilitation de la STEP de Ladapeyre

Délib n°2018/236 – Notification de l'avenant n°1 du lot 1 du marché de la réhabilitation des eaux pluviales du bourg de Clugnat

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur ces deux notifications d'avenants :

- Avenant n°1 du lot 2 du marché de réhabilitation de la STEP de Ladapeyre
- Avenant n°1 du lot 1 du marché de la réhabilitation des eaux pluviales du bourg de Clugnat.

Ces deux notifications d'avenants sont acceptées à l'unanimité.

Délib n°2018/248 – Validation du projet de la réhabilitation de la lagune de Boussac-Bourg et lancement de l'appel d'offres

Avant l'harmonisation de la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire, la Commune de Boussac-Bourg avait pour projet la réhabilitation de sa lagune. Celle-ci avait engagé le bureau d'études INFRALIM pour la réalisation des travaux et avait sollicité des aides.

Le montant total de cette opération est estimé à 60 475.00 € HT soit 72 570.00 € TTC.

Le Conseil Communautaire approuve le projet d'un montant de 60 475,00 € HT et décide de réaliser les travaux de réhabilitation.

Délib n°2018/237 – Convention de dépotage de la STEP de Boussac pour ACV23

La STEP de Boussac est adaptée à recevoir des boues issues de l'entretien des dispositifs d'assainissement individuel. L'entreprise ACV23 souhaite avoir accès également à la station, c'est pourquoi, Monsieur Lesage propose de conventionner avec cette entreprise.

Le projet de convention tripartite (SAUR, ACV23 et la Communauté de Communes) est approuvé à l'unanimité.

Délib n°2018/245 – Lancement d’une consultation portant sur le marché accord cadre à bons de commande « travaux de raccordement des particuliers en domaine privé au réseau collectif d’assainissement et petites réparations »

Délib n°2018/247 – Lancement de l’appel d’offres pour les travaux de réhabilitation du réseau d’assainissement de la 2e tranche du secteur de la « Maison de retraite » à Gouzon

Délib n°2018/246 – Lancement d’un appel d’offres pour la consultation d’un assistant à maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’études de diagnostic des réseaux d’assainissement et schéma directeurs des bourgs dotés d’assainissement et ne disposant pas de diagnostics récents

Il demande de se prononcer sur :

- Le lancement de la consultation portant sur le marché accord cadre à bons de commande « travaux de raccordement des particuliers en domaine privé au réseau collectif d’assainissement et petites réparations »
- Le lancement de l’appel d’offres pour les travaux de réhabilitation du réseau d’assainissement de la 2e tranche du secteur de la « Maison de retraite » à Gouzon
- Le lancement d’un appel d’offres pour la consultation d’un assistant à maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’études de diagnostic des réseaux d’assainissement et schéma directeurs des bourgs dotés d’assainissement et ne disposant pas de diagnostics récents

Le Conseil Communautaire accepte à l’unanimité le lancement des marchés cités ci-dessus.

9- Sport et culture : Président Mr Henry

➤ Subvention aux associations

Délib n°2018/212 – Délibération complémentaire à la n°2018/153 – Subventions 2018 aux Associations

Monsieur le Président propose d’attribuer aux associations les montants de subventions indiqués dans le tableau ci-dessous :

Associations	Montants
Histoire de Jouer	500,00 €
Association Gouz'on court	350,00 €
Jeunesse sportive espoirs des combrailles	2 000,00 €
Cercle cycliste Mainsat Evaux	1 500,00 €
Ecole de Pêche Petite Creuse	2 000,00 €
Golf de la jonchère	15 000,00 €

Les associations citées ci-dessus se verront attribuer des subventions pour l'année 2018.

➤ Fonds de concours

La Commune d'Evaux les Bains a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours pour son projet communal « Réalisation d'une aire de jeux pour enfants et de fitness extérieur pour adultes et ados ».

Délib n°2018/213 – Attribution d'un fonds de concours à la Commune d'Evaux-les-Bains pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants et de fitness d'extérieur pour adultes et adolescents

Le montant total de l'opération est de 56 721,70 € HT. La Commune demande un fonds de concours d'un montant de 11 344,34 € soit 20 % de l'opération.

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité l'attribution d'un fonds de concours à la Commune d'Evaux Les Bains pour le projet « Réalisation d'une aire de jeux pour enfants et de fitness d'extérieur pour adultes et adolescents ».

➤ Tiers lieu

Il s'agira d'un espace de partage entre plusieurs services à l'usager (Office de Tourisme, MSAP, Médiathèque, espace coworking...). Monsieur le Président présente les différentes surfaces du projet de tiers lieu sur la Commune de Boussac dans le bâtiment où se situe La Poste (bâtiment appartenant à la Communauté de Communes).

Deux hypothèses pour ce projet :

- 1 : 1,4 millions d'euros HT dont 1,2 de travaux
- 2 : 1,6 millions d'euros HT dont 1,4 de travaux (extension)

Le lancement de la consultation auprès d'un architecte est approuvé avec 31 pour, 9 abstentions et 4 contre.

Délib n°2018/215 – Demande de subvention Leader en vue du financement de l'étude de conception d'un tiers lieu

Monsieur le Président propose de solliciter des aides au titre du programme LEADER 2014-2020 GAL Combraille en Marche pour l'étude sur la conception d'un tiers lieu.

La demande de subvention LEADER pour l'étude d'un tiers lieu est approuvée à l'unanimité.

➤ Conservatoire Emile Goué

Monsieur le Président fait savoir que le Conservatoire Départemental Emile Goué a sollicité une participation financière pour l'année 2018.

Délib n°2018/216 – Participation 2018 au Conservatoire Départemental Emile Goué

Le Conservatoire Départemental Emile Goué situé sur la Commune de Guéret met à disposition des professeurs de musique pour donner des cours sur différentes antennes du département et notamment sur le canton de Boussac.

Actuellement, l'antenne de Boussac accueille environ 30 enfants. Les professeurs enseignent certains instruments mais pas tous.

Monsieur le Président propose de verser une participation pour l'année 2018 d'un montant de 7 598,72 € au Conservatoire Départemental Emile Goué.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une participation au Conservatoire Départemental.

10- Environnement : Président Mr Henry

➤ Collecte des déchets – Secteur Evaux/Chambon

Il fait savoir que globalement les chiffres sont motivants. Actuellement, nous sommes à 13 tonnes de tri, ce qui correspond à une montée en charge très rapide des recyclables.

➤ Déchèteries

Il faut effectuer des travaux sur les sites de Budelière et Parsac afin de disposer de plus de places. Les travaux de la déchèterie de Parsac devraient commencer prochainement.

• Bilan des horaires d'été :

- Les usagers se sont beaucoup déplacés les après-midi même si les sites étaient fermés.

Il est proposé de ne plus modifier les horaires mais d'augmenter les amplitudes.

Délib n°2018/217 – Demande de DETR pour l'aménagement de la déchèterie de Budelière

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de solliciter une demande de DETR pour l'aménagement de la déchèterie de Budelière (travaux et matériels).

Il est nécessaire d'installer une benne ECODDS et de créer deux quais supplémentaires.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la demande de DETR pour l'aménagement de la déchèterie sur la Commune de Budelière.

➤ TEOM

La Communauté de Communes a 5 ans pour harmoniser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : régime dérogatoire.

La commission travaille sur la création d'un budget annexe, ce qui permettra de connaître exactement les dépenses liées aux ordures ménagères et également de calculer au plus juste la TEOM.

La Commission se donne l'année 2019 pour faire ce budget annexe et analyser les dépenses liées à ce service afin qu'en octobre 2019, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères soit harmonisée.

➤ Ressourcerie

Monsieur le Président rappelle que, l'année dernière, le ramassage des encombrants a été effectué par La Ressourcerie « La Dynamo ». Celle-ci ne correspond pas exactement aux besoins de la Communauté de Communes. La Dynamo récoltent les objets avec un potentiel réemploi alors que le ramassage des encombrants comprend principalement des objets à ne plus réutiliser. Suite à cet état des lieux, La Dynamo n'effectuera plus le ramassage des encombrants sur le territoire.

➤ Lavage des bacs

Il y a une grosse difficulté sur certains endroits, les bacs sont très sales. Actuellement, la commission n'a pas tranché sur ce sujet et construit une réflexion pour proposer des solutions.

➤ Démission d'un membre de la Commission

Madame Bridoux a envoyé un courrier pour faire savoir qu'elle ne peut plus assumer son rôle de membre de la Commission Environnement pour des raisons personnelles. La Communauté de Communes prend acte de sa demande. Il serait souhaitable que des élus du secteur d'Evaux/Chambon participent à cette commission étant donné les changements qu'il y a eu sur cette partie du territoire.

11- Voirie/Logements : Président Mr Thomazon

➤ Voirie

- Réunion du 11/09/18 :

Concernant le diagnostic de la voirie (1070 km), la Communauté de Communes a reçu deux réponses sur 4 courriers de consultations. Les coûts sont similaires.

Le cabinet retenu est celui de Perennise Chaussee MC à Bourg Lastic (63) pour un montant de 41 050,00 € avec 80% de DETR soit un peu plus de 8 000 € de frais pour l'EPCI.

➤ Logements

- Logements Parsac

Suite à l'état des lieux des logements situés sur la Commune de Parsac, la Communauté de Communes effectuera des travaux.

- Creusalis et Domolim

Délib n°2018/218 – Délibération de Garantie pour CREUSALIS concernant le prêt n° 1305909 de la Caisse des Dépôts

Délib n°2018/219 – Délibération de Garantie pour DOM'AULIM concernant les prêts n° 1307097 et 1307098 de la Caisse des Dépôts

Il informe qu'un réaménagement a été consenti à CREUSALIS et DOMOLIM par la Caisse des Dépôts. Celui-ci est constitué d'un allongement de la dette et d'un taux abaissé au taux du Livret A quelle que soit la marge initiale.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur les délibérations de garanties et de reconduire la garantie pour le remboursement des Lignes des Prêts Réaménagées, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts.

Les délibérations de garantie pour les prêts n°1307097, 1307098 et 1305909 de la Caisse des Dépôts sont acceptées à l'unanimité.

12- Tourisme : Président Mr Papineau

➤ Informations

- Fréquentation touristique d'Avril à Août : 12 500 personnes dans les Offices de Tourisme
- Rencontre hors les murs : 400 touristes (étang des landes, Pierres Jaumâtres, Abbaye...)
- Il n'y a pas d'engouement pour les visites guidées (Evaux-les-Bains, Chambon-sur-Voueize et Boussac)
- En attente de la réponse de la Région pour l'appel à projet NOTT. (Le 11 septembre à Vassivière, la CC était invitée à défendre son projet.)

➤ Délibérations

Délib n°2018/196 – Taxe de séjour 2019 : approbation de la grille tarifaire et application de la réforme au 1er janvier 2019

Monsieur le Président fait savoir qu'il n'y a pas de changement sur les tarifs toutefois il faut délibérer sur la partie « hébergements sans classement ou en attente ». La Commission tourisme propose un tarif pour ce type d'hébergement à 2 %

La grille présentée ainsi que le pourcentage pour les hébergements sans classement ou en attente sont acceptés à l'unanimité.

Délib n°2018/220 – Approbation des procès-verbaux constatant la mise à disposition des biens entre la Communauté de Communes et les Communes de Boussac, Chambon-Sur-Voueize et Evaux-Les-Bains

Monsieur le Président propose de conclure, avec chaque commune propriétaire des locaux des offices de tourisme, un procès-verbal constatant la mise à disposition de l'équipement communal affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Les procès-verbaux de mise à disposition des biens entre la Communauté de Communes et les Communes de Boussac, Evaux-les-Bains et Chambon-sur-Voueize sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

Délib n°2018/221 – Convention d'occupation du domaine public entre la Communauté de Communes Creuse Confluence et l'Office de Tourisme Communautaire « Creuse Confluence Tourisme »

Après avoir conclu avec les Communes de Boussac, Evaux-les-Bains et Chambon sur Voueize, un procès-verbal de mise à disposition des biens, la Communauté de Communes doit signer avec l'Office de Tourisme Communautaire Creuse Confluence Tourisme, une convention d'occupation du domaine public afin que celui-ci puisse utiliser les locaux.

Ce projet de convention d'occupation du domaine public entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Communautaire est accepté à l'unanimité.

➤ Gîte

Monsieur le Président propose de restituer le gîte « Moulin des Barthalots » à la Commune de Gouzou par une résiliation anticipée du bail à réhabilitation et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur Victor précise que la Commune accepte de récupérer le bien et demande à le visiter.

13- GEMAPI : Président Mr Beuze

➤ Taxe GEMAPI

Une simulation de la taxe a été présentée en commission. Il y a des incertitudes sur les montants. La mise en place de celle-ci entraînerait beaucoup de disparités.

Monsieur Beuze demande aux membres de l'Assemblée s'ils sont contre le fait de ne pas instituer cette taxe.

Les élus acceptent de ne pas instituer cette taxe.

➤ Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize

- Approbation des statuts

Il fait savoir que le Syndicat regroupe trois EPCI soit 37 communes, dont 23 sont sur le territoire de Creuse Confluence (68%). Elle a trois nouvelles communes : Toulx Ste Croix, Lavaufanche et Soumans.

Les statuts reprennent les 4 items :

- Aménagement de bassins
- Entretien et aménagement de cours d'eau
- Défense contre l'inondation
- Protection et restauration des sites et éco-système.

Le siège est à Gouzou. En termes de représentation pour la Communauté de Communes, il y aura 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Délib n°2018/222 – Approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize

Monsieur Beuze demande aux membres de l'Assemblée d'approuver les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize.

Les statuts dudit syndicat sont approuvés à l'unanimité.

- Représentants au Syndicat

Monsieur Beuze demande aux élus communautaires de se porter volontaires pour être des représentants de la Communauté de Communes au sein de ce syndicat.

Délib n°2018/223 – Désignation des délégués communautaires auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize (SMABV)

Les délégués communautaires qui représenteront la Communauté de Communes au comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ROBY Catherine	COLLINET Fabrice
ALANORE Jean-Baptiste	CHASSAGNE Gilles
JOUANNETON Mickael	THOMAZON Yves
DANCHAUD Yves	CHARDIN Marie-Hélène
MALLERET Daniel	GLOMEAUD Nadine
BEUZE Daniel	DUMOND Madeleine

LESAGE Michel	JULLIARD Christian
MORLON Pierre	ORSAL Patrice

Le Conseil Communautaire approuve la liste des délégués communautaires qui représenteront la Communauté de Communes au SMABV.

Délib n°2018/224 – Convention de co-maîtrise d’ouvrage avec la CC Creuse Sud-Ouest pour la réalisation d’une étude d’aide à la décision pour la mise en œuvre de la compétence « GEMAPI » - Volet zones d’expansion des crues

Les Communautés de communes Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud, Monts et Vallées Ouest Creuse, Creuse Confluence et la Communauté d’Agglomération du Grand Guéret souhaitent s’associer pour réaliser une étude d’aide à la décision relative à la prise de compétence GEMAPI - volet zones d’expansion des crues.

La CC Creuse Sud-Ouest assurera la maîtrise d’ouvrage relatif à l’étude d’aide à la décision pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI - volet zones d’expansion des crues. Elle sera donc seule signataire du marché mais sollicitera une participation financière auprès des autres co-maîtres d’ouvrages, sous réserve de la signature d’une convention de co-maîtrise d’ouvrage.

Le projet de convention de co-maîtrise d’ouvrage avec la CC Creuse Sud-Ouest pour la réalisation d’une étude d’aide à la décision pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI – Volet zones d’expansion des crues est approuvé à l’unanimité.

Délib n°2018/225 – Avis de principe pour convention de co-maitrise d’ouvrage intercommunale avec la CC Creuse Sud-Ouest pour la réalisation d’une étude diagnostic GEMA et d’une programmation sur les cours d’eau situés en « zones blanches » sur le territoire de Creuse Confluence

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes n’exerce pas la compétence GEMAPI en régie. Il précise qu’il existe des bassins hydrographiques non gérés « zones blanches » sur le territoire de Creuse Confluence et qu’une étude peut être menée. Cela correspond à 87 km (Commune de Cressat, Vigeville.....).

La CC Creuse Sud-Ouest assurera la maîtrise d’ouvrage et sollicitera une participation financière auprès des co-maîtres d’ouvrage. C’est pourquoi, il demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur un avis de principe pour une convention de co-maitrise d’ouvrage intercommunale avec la CC Creuse Sud-Ouest pour la réalisation d’une étude diagnostic GEMA et d’une programmation sur les cours d’eau situés en « zones blanches » sur le territoire de Creuse Confluence.

Cette étude sera menée en régie au moyen de l’embauche d’un Contrat à Durée Déterminée à plein temps d’une durée d’un an.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l’unanimité de donner un avis favorable de principe pour ladite convention.

Délib n°2018/226 – Convention de mise en œuvre avec Marche et Combraille en Aquitaine

Le contrat s'applique pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize et les EPCI suivants :

- Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine
- Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy
- Communauté de Communes Creuse Grand Sud
- Communauté de Communes Creuse Confluence
- Communauté d'Agglomération de Montluçon

Le projet se terminera au 15 mars 2021.

Il demande d'approuver le projet de convention de mise en œuvre avec la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Ce projet de convention est accepté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

14- Appels d'offres : Président Mr Foulon

➤ Déchèterie Boussac :

L'entreprise SUEZ est la seule à avoir répondu à cette consultation.

- Lot 1 : Gestion du haut de quais
 - Estimation : 50 000,00 € HT
 - Offre : 55 655,76 € HT
- Lot 2 : Bas de quais
 - Estimation : 70 000,00 € HT
 - Offre : 76 617,20 € HT
- Lot 3 : Collecte et traitement des déchets dangereux
 - Estimation : 4 000,00 € HT
 - Offre : 15 035,35 € HT

Soit environ 145 000 € par an. Le marché est d'une durée de 3 ans reconductible une année supplémentaire

L'offre de l'Entreprise SUEZ pour les trois lots est acceptée à l'unanimité.

➤ Extension du bâtiment MCT Déménagement à Jarnages :

Le marché est composé de quatre lots. Monsieur Foulon présente les offres les plus intéressantes.

- Lot 1 : Terrassement VRD
 - Estimation : 150 000,00 € HT
 - Offre : EUROVIA : 72 875,19 € HT
- Lot 2 : Gros Œuvre
 - Estimation : 92 000,00 € HT
 - Offre : LUREAU : 61 380,00 € HT
- Lot 3 : Charpente Métallique, Couverture, Bardage, Fermeture
 - Estimation : 108 000,00 € HT
 - Offre : BATIM : 69 275,00 € HT
- Lot 4 : Electricité
 - Estimation : 29 000,00 € HT
 - Offre : PAROTON : 5 940,00 € HT

Il fait savoir qu'il y a eu un problème sur le montant des estimations pour les quatre lots. Les montants sont trop importants par rapport aux offres.

Les offres citées ci-dessus pour les quatre lots sont acceptées à l'unanimité.

➤ Lancement d'une consultation :

Délib n°2018/227 – Lancement d'une consultation portant sur le marché « assurances responsabilité civile et protection juridique »

Les différents marchés d'assurance de la Communauté de Communes arrivent à leur terme au 31 décembre 2018. Pour assurer une continuité de couverture, il convient de lancer une consultation avec deux lots.

- Lot 1 : Responsabilité Civile et Pénale de la Collectivité et des Élus
 - Option 1 : Défense pénale de la collectivité
 - Option 2 : Défense pénale des élus
- Lot 2 : Protection Juridique de la Collectivité

Les marchés prendront effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans, reconductible une fois pour une durée de 1 an.

Le lancement d'une consultation pour le marché « responsabilité civile et protection juridique » est accepté à l'unanimité.

15- Syndicat Mixte Fermé Est Creuse

L'installation du Comité Syndical du Syndicat Mixte Fermé Est Creuse se tiendra le 04 octobre 2018. Ce syndicat aura pour mission la contractualisation et le volet énergie.

Pour l'installation de ce comité, il est nécessaire de désigner des représentants de la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Délib n°2018/228 – Désignation des délégués communautaires auprès du Syndicat Mixte Est Creuse

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DUMOND Madeleine	ALANORE Jean-Baptiste
FOULON Franck	RIVA François
VICTOR Cyril	BEUZE Daniel
PAPINEAU Bruno	ROBY Catherine
THOMAZON Gérard	CHARDIN Marie-Hélène
CREUZON Cécile	MORLON Pierre
TURPINAT Vincent	AUJOURD'HUI Michel
HENRY Gilles	TOURAND Bernard
SIMONNET Nicolas	GRAVERON Catherine
COLLINET Fabrice	CHASSAGNE Gilles

Le Conseil Communautaire approuve la liste des délégués communautaires qui représenteront la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Est Creuse.

16- Questions diverses

Délib n°2018/229 – Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse (ADI23) et approbation des statuts

L'Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse apportera aux Communes et aux EPCI adhérents une assistance technique, juridique et financière ainsi qu'en matière d'Application du Droit des Sols.

Monsieur le Président propose d'approuver les statuts de cette agence et d'y adhérer.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion à l'ADI23 et ses statuts.

Délib n°2018/230 – Avenant n° 4 à la convention de location du 15/03/2004 entre la Commune d'Evau-Les-Bains et la Communauté de Communes

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de conclure un avenant n°4 à la convention de location initiale afin d'inclure les locaux supplémentaires utilisés par la Communauté de Communes. Cet avenant modifiera les surfaces, le montant du loyer et des charges.

Le projet d'avenant n°4 à la convention initiale de 2004 est accepté à l'unanimité.

Délib n°2018/234 – Vente des chapiteaux de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Creuse Confluence n'a pas souhaité harmoniser le service de location de chapiteaux à l'ensemble du territoire.

Monsieur le Président propose donc que les chapiteaux soient vendus et informe les membres du Conseil Communautaire que la Commune de Boussac est intéressée pour les acquérir ainsi que la remorque servant à leur stockage et leur transport.

Elle propose d'acheter l'ensemble (3 chapiteaux et une remorque) pour un montant de 10 000 €.

La proposition de la Commune de Boussac d'un montant de 10 000 pour les trois chapiteaux et la remorque est approuvée par le Conseil Communautaire avec 42 pour, 1 abstention et 1 contre.

Délib n°2018/231 – Décision modificative n° 2 – SPANC GOUZON : Prise en charge de l'amortissement 2018

Une décision modificative doit être prise au budget annexe « SPANC GOUZON » afin de prévoir les crédits nécessaires (1 300 €) pour passer les écritures d'amortissement en 2018.

Délib n°2018/232 – Décision modificative n° 4 – Budget Principal : Paiement de la taxe foncière 2018 du budget bâtiment Gouzon Troc

Délib n°2018/233 – Décision modificative n° 3 – Budget annexe « Bâtiment Gouzon Troc » : Paiement de la taxe foncière 2018

Une décision modificative doit être prise au budget annexe « Bâtiment Gouzon Troc » et au budget Principal afin d'ajuster les crédits nécessaires (250 €) pour pouvoir payer la taxe foncière 2018.

Les décisions modificatives citées ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

➤ Prochaines réunions

- Conseil Communautaire : 28/11/2018
- Conférence des Maires : 12/12/2018
- Rencontre avec les secrétaires de mairie : avant la fin de l'année 2018

La séance est levée à 22h39.